

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 19
19	16	Pour : 19 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 28 juin 2022 s'est réuni en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / REGUER / SEMENCE / HUET / PLAIS / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS : Mrs POTELUNE / MORIN / BEUX

ONT DONNE POUVOIR : Mr POTELUNE à Mme MESTRE  
Mr BEUX à Mr JANSONNIE  
Mr MORIN à Mme NERZIC

A été nommé secrétaire : Mr JANSONNIE

### Objet : Création d'un poste d'adjoint technique

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Après explication de Monsieur le Maire, le conseil municipal

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à raison de 24h50/35<sup>ème</sup>

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaires des adjoints techniques

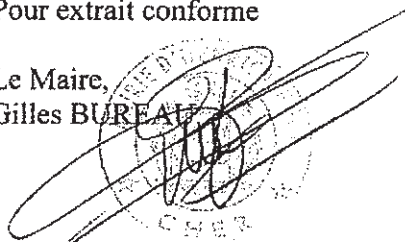
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires et qu'une déclaration sera effectuée au Centre de Gestion du Cher.

Voté à l'unanimité

Fait à Henrichemont  
Le 6 juillet 2022

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Gilles BUREAU



Notifié / publié sur le site de la collectivité  
Le 11/07/2022

Le secrétaire de séance  
Franck JANSONNIE

